

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n° 18

Révision de la loi de bioéthique

Les lois de bioéthique sont régulièrement révisées pour tenir compte des évolutions de la société et des avancées de la recherche scientifique. La loi actuelle date de 2011 et prévoit sa révision sous 7 ans, c'est-à-dire cette année.

Le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) est chargé de donner un avis au Parlement et au Gouvernement sur les possibles évolutions de la loi à venir.

La loi de 2011 ne portait pas sur la fin de vie. Le Gouvernement a souhaité que ce soit le cas cette fois-ci. Les pétitions de Nathalie DEBERNARDI et Marie GODARD, pour obtenir une loi sur le suicide assisté et l'euthanasie en France, qui ont recueilli plus de 260 000 signatures n'y sont sans doute pas étrangères de même que la médiatisation de l'exil en Belgique de l'écrivaine Anne BERT, partie pour recevoir une assistance à mourir qu'elle ne pouvait obtenir en France.

Pour élaborer son avis, le CCNE a lancé, le 18 janvier dernier, une vaste consultation publique, les Etats généraux de la bioéthique, qui prendra diverses formes :

Un site Internet où chaque citoyen peut s'informer et déposer une contribution : vous pouvez vous inscrire sur ce site et envoyer une contribution à l'adresse suivante :

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr>

Des débats citoyens menés par les Espaces éthiques régionaux sur différents thèmes. Le thème relatif à la fin de vie est formulé ainsi : « la légalisation de l'assistance au suicide lorsque l'estimation du pronostic vital est inférieure à 6 mois ».

La liste des thèmes abordés ainsi que des informations sur l'organisation des débats dans chaque région sont données à l'adresse Internet suivante : http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/version_web_dossier_de_presse_-_ouverture_egb_2018.pdf

(à partir de la page 14). A noter qu'il n'est pas prévu d'aborder chaque thème dans toutes les régions, en particulier le thème de la fin de vie ne sera pas abordé en Ile de France.

Des auditions d'organisations diverses, associations, sociétés savantes, organisations confessionnelles.

L'ensemble des contributions fera l'objet d'un rapport de synthèse du CCNE qui doit être remis à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) au mois de mai prochain. Les Etats généraux de la bioéthique seront officiellement clos début juillet, sous l'égide du Président de la République.

Le 14 février 2018

Le collectif "pour une mort sereine"

Rendez-vous sur notre site

<https://www.pourunemortsereine.org/>

**vous y retrouverez toutes nos lettres d'information
ainsi que la rubrique "Brèves"**

Toutes nos informations sont consultables sur le site <https://www.pourunemortsereine.org>
Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien <https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>
et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : collectifag2017@gmail.com et contact@pourunemortsereine.org

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "[Pour une mort sereine !](#)"

Au sein du Conseil d'Administration de l'ADMD
Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT
ont été élus sur la liste "[Pour une mort sereine !](#)"

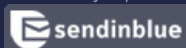
Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du groupe "[Pour une mort sereine !](#)"